



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 31 août 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021
2. Acquisition foncière
3. Cadastre : mise à jour de noms de lieux-dits
4. Convention d'utilisation des courts de tennis avec l'Association SEPT
5. Salle APS : Participation de l'ASSL aux frais de fonctionnement

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Préemption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry donne pouvoir à AIRIAU Guy et VIDAL Marie donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021. Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

Acquisition d'un terrain Rue de l'Ancienne Gare – Parcelle AI 106

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une proposition de vente pour la parcelle AI 106, rue de l'Ancienne Gare, pour un montant de 25 000€. Après négociation Monsieur le Maire et M et Mme VLAMINCK se sont accordés à un prix de vente à 30€ le m², soit 17 610€. Cette parcelle, d'environ 587 m² est située en zone urbanisée du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat). Considérant les travaux d'extension des réseaux nécessaires pour viabiliser la parcelle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'acquisition de la parcelle AI 106 au prix net vendeur de 17 610€.

Dénomination de lieux-dits

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la dénomination des lieux-dits suivants :

- **Le Rivault** et non plus Le Riveau
- **Les Gîtes** et non plus Le Gîte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition de dénomination des lieux-dits comme suit : « Le Rivault » et « Les Gîtes »

Convention de mise à disposition des cours de tennis avec l'Association de tennis SEPT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des courts de tennis avec l'association SEPT. La convention précise les engagements de la commune et ceux de l'association de tennis SEPT.

Participation annuelle pour l'utilisation de la salle APS par l'Association Stéphanoise Sport et loisirs (ASSL)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que le conseil municipal a décidé de fixer la participation de l'ASSL, aux frais de fonctionnement de la salle APS, par délibération du 09/09/2020, pour l'année 2020 à 2 350€ et par délibération du 26/06/2021, pour l'année 2021 à 0€. Il ajoute que la participation financière, demandée à l'ASSL a été adaptée au contexte sanitaire de ces deux dernières années.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe, exceptionnellement au titre de l'année 2022, le montant de la participation annuelle demandée pour l'utilisation de la salle APS, à 2 350€.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
M THOMAS John (CTS THOMAS) 6 rue des Fresnières 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AE 46 6 rue des Fresnières	180 000€ + frais d'acte notarié	25/08/2022	IA 085 210 22 V0010
VLAMINCK Tony - ORIEUX Coralie 11 rue de l'Ancienne Gare 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AI 105 11 rue de l'Ancienne Gare	187 000€ + frais d'acte + commission d'agence	25/08/2022	IA 085 210 22 V0011
CTS TURBE 47 rue à Célectine 85350 L'ILE d'YEU	AD 72 8 rue du Lori	160 000€ + frais d'acte notarié	25/08/2022	IA 085 210 22 V0012
SORIN Colette - 9 rue du Stade BAUDRILLER Patrick - 14 rue Beauséjour 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AD 152p 9 rue du Stade	166 000 €	31/08/2022	IA 085 210 22 V0013

Décisions d'exécution des marchés

Pas de dossier depuis le dernier conseil

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 7 septembre 2022

